

Séance du 21 février 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Labayle à M. Etchegaray ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENTS : M. Arandia, Mme Salducci.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **SYSTEMES D'INFORMATION** – Marchés de fourniture de matériels informatiques, de logiciels et de prestations afférentes – Groupement de commandes avec le CCAS et lancement de la consultation des entreprises.

La Ville de Bayonne et le CCAS gèrent un parc d'environ 900 postes de travail répartis sur l'ensemble des sites de la collectivité. Un peu plus d'un tiers de ces matériels ont été acquis antérieurement à 2007. Leur ancienneté pose de plus en plus des difficultés de maintenance et de compatibilité avec les logiciels les plus récents. C'est pourquoi, la Ville et le CCAS sont dans l'obligation de rajeunir leur parc en appliquant une politique de renouvellement régulier pour l'ensemble des fournitures informatiques courantes dont les postes de travail, les écrans, les portables,...

En 2013, l'arrêt par la société Microsoft de la maintenance du système d'exploitation Windows XP va imposer l'installation d'une version plus récente ainsi que le remplacement des postes de travail les plus anciens (60 postes minimum). Il s'agit également de commencer le renouvellement des matériels installés dans les écoles et de compléter ponctuellement l'équipement des services de la Ville de Bayonne (cyber base Malégarie ou piscine Lauga par exemple).

La mise en sécurité du réseau global des sites municipaux nécessite d'autre part l'évolution des équipements réseau assurant la liaison informatique avec les équipements centraux installés dans l'Hôtel de Ville.

L'article 8 du code des marchés publics (CMP) prévoyant la possibilité de recourir à un « groupement de commandes » entre des collectivités et des établissements publics locaux, la Ville de Bayonne et le CCAS choisissent de recourir à cette formule, dans un souci de bonne gestion et d'efficacité. Ce groupement sera régi par les dispositions de l'article 8, paragraphes II, et VII al. 1^{er} du code des marchés publics aux termes desquelles le coordonnateur du groupement est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, et de signer et notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. Dans ce cadre, la Ville de Bayonne assurera le rôle de coordonnateur et le pilotage de cette opération, pour la dévolution des marchés suivant la procédure appropriée en application du code des marchés publics, le CCAS étant associé à toutes les étapes du dossier. La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Compte tenu de l'évolution des besoins en cours d'année et de la nécessité à faire face occasionnellement à des remplacements, il est nécessaire de conclure des marchés à bons de commande sans minimum ni maximum pour une durée de douze mois, reconductibles deux fois.

La décomposition en lots et les consommations approximatives annuelles seront les suivantes :

N° de lot	Désignation	Consommations approximatives annuelles en € HT
1	Fourniture de micro-ordinateurs et de serveurs pour les besoins des services de la Ville et du CCAS	76 600,00
2	Fournitures d'imprimantes et autres périphériques pour les besoins des services de la Ville et du CCAS	10 000,00
3	Fourniture de composants réseau pour les besoins des services de la Ville et du CCAS	20 000,00
4	Fourniture de logiciels autres que les applicatifs de gestion	66 600,00
5	Prestations d'installation et de maintenance matérielle	13 300,00

Le montant total étant estimé pour les trois années à 560 000 € HT, la procédure de passation mise en œuvre sera une procédure d'appel d'offres ouvert européen, les dépenses identifiables par structure étant directement supportées par chaque entité à concurrence de ses besoins.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes tel que défini précédemment et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS de Bayonne, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre ;
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres européen pour les durées indiquées ci-dessus et à signer les marchés à intervenir ;
- en cas d'appel d'offres infructueux et si la commission d'appels d'offres décidait de mettre en œuvre une procédure négociée dans les conditions prévues par l'article 59-III du code des marchés publics, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues dans ce cadre ;
- et de l'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés conclus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.